

Pôle Aménagement, Cadre de Vie

Réf : EN-21-0408-A
Date : 08/04/2021
Affaire suivie par :
Jean-Claude PELLANT
Tel. 02 98 96 37 47
E. Mail : environnement@ville-quimperle.fr

M. Nicolas MOUSSAULT
Association « Vie à l'ère libre ! »

1 Rue de Quillien
29360 CLOHARS-CARNOET

Objet : Avis de réception de déclaration de manifestation.

Monsieur,

Suite à la réception le mardi 30 mars 2021 de votre déclaration de manifestation sur la voie publique ayant pour objet « Pour les droits de l'enfant et Pour assurer le bien-être et les libertés des générations futures » **prévue à Quimperlé dans le jardin public du Bel Air le dimanche 11 avril 2021 de 14H00 à 17H00**, et après consultation auprès de la Préfecture du Finistère à ce sujet, je vous confirme la prise en compte de celle-ci.

Cependant, je me dois de vous signaler, compte tenu des réglementations en vigueur concernant la COVID-19 ainsi que le plan VIGIPIRATE que :

Cette manifestation devra tenir compte du port du masque obligatoire sur la voie publique ainsi que du respect des règles de distanciation sociales liés aux réglementations COVID-19 en cours.

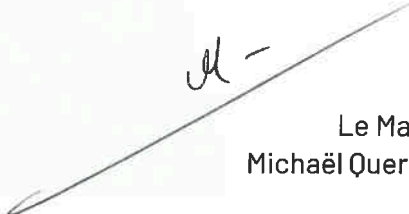
Dans le cadre du plan « VIGIPIRATE », afin d'être protégé des risques potentiels liés à des « véhicules béliers », vous devrez veiller à ce que les participants restent dans l'enceinte close du parc.

Concernant l'utilisation d'une tonnelle, afin d'assurer la sécurité des participants, celle-ci devra être déposée en cas de risque de vents supérieurs à 60 Km/heure.

Je vous confirme également qu'en tant qu'organisateur, vous êtes responsable de cette manifestation et qu'il vous incombe d'en assurer le bon déroulement.

Merci également de veiller au respect de la propreté du site utilisé par les familles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire.
Michaël Quernez